



Association LE RELAIS

Maison des Associations

15, rue des Savoises

1205 Genève

Tél. 022.781 65 20

www.lerelais.ch

info@lerelais.ch

CCP : 12-10369-9 ou

BCGE : k 3206.97.45

Au sommaire :

- 1. Activités et services du RELAIS**
- 2. Nouvelles internes**
- 3. Ambulances : vos expériences ?**
- 4. Les troubles psychiatriques dans les média**
- 5. Cotisations et dons au Relais**

1. Activités récentes et services du RELAIS

Durant deux ans ou presque, le Relais a dû naviguer à vue en suivant avec attention, et parfois perplexité, les consignes sanitaires. Nos missions ont été mises à mal et nous avons été obligés de nous adapter au jour le jour.

Notre préoccupation étant de ne pas pouvoir répondre aux besoins de nos membres en situation de crise, nous avons essayé de rester disponibles et réactifs dans toute la mesure du possible.

La permanence téléphonique, autrefois ouverte les lundis et les vendredis après-midi, est devenue accessible tous les jours. Merci à Georges, Antonio et Aviva, qui vous ont écoutés, soutenus et encouragés dans les moments difficiles. Selon les besoins, un entretien vous a été proposé et nous avons pu parler de votre situation et chercher des solutions avec vous.

Nos groupes de soutien ont été interrompus durant plusieurs mois, puis ouverts sur inscription. Finies nos grandes réunions où, une fois par mois, un/e invité/e répondait à vos questions et parlait de son activité dans le domaine des troubles psychiques. Certains soirs le groupe de parole prévu s'est transformé en entretien individuel faute de participants... Et les émotions ont dû se frayer un chemin à travers les masques.

Nos liens avec le réseau se sont limités à des rendez-vous par zoom et nos fêtes ou conférences ont été annulées. Mais enfin nous espérons un retour à des activités sans entraves, nous voulons y croire avec vous et pour vous !

2. Nouvelles internes du RELAIS

La bonne nouvelle de la reprise de nos activités en présentiel vous a déjà été annoncée par courrier postal et par mail. Mais nous reproduisons notre message ci-dessous.

"Notre présidente et les membres du Comité du Relais ont enfin une bonne nouvelle à vous annoncer :

A partir du lundi 28 février nous pourrons à nouveau vous accueillir dans nos locaux pour des groupes de soutien. Le rythme d'une rencontre tous les quinze jours est rétabli, nous vous attendons donc également le 14 et le 28 mars et ainsi de suite. Une inscription préalable n'est plus nécessaire.

Notre objectif est d'inviter régulièrement des intervenant(e)s pour répondre à vos questions et de retrouver le dynamisme d'autrefois.

*Notre permanence téléphonique continue à répondre à vos appels au **022 781 65 20**. Les entretiens individuels auront lieu librement, sans contraintes sanitaires.*

Heureux de vous retrouver et de reprendre nos activités à votre service plus librement, nous vous adressons nos salutations les plus cordiales !"

Merci Georges !

Georges **Saloukvadze** a décidé de prendre un peu de recul avec ses engagements associatifs ; nous souhaitons lui dire toute notre estime et UN GRAND MERCI ! En effet, Georges a été indissociable de notre association pendant plus de deux décennies !

Nous mentionnons ici quelques faits marquants de son parcours au Relais : Georges a participé activement à toutes les activités du Relais :



animation des groupes de soutien, entretiens avec les proches, organisation de conférences, recherches de fonds...

Solidement introduit dans tout le réseau associatif en lien avec les troubles psychiques, il nous a représentés auprès des organisations faitières ou parentes.

Juge assesseur au Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant durant plusieurs années, il nous a beaucoup éclairés par sa connaissance des diverses mesures de protection existantes à Genève.

Il a également représenté le Relais auprès du réseau psychiatrique genevois où il a rencontré les professionnels à tous les niveaux pour les rendre attentifs aux réalités du rôle de proches aidants et leur présenter des projets innovants. C'est ainsi qu'il a participé dès 2005 à la création et au pilotage de l'Equipe Mobile de suivi intensif dans le milieu.

Préoccupé par le manque de lieux d'accueil et de vie pour nos proches concernés, Georges a travaillé à de nouvelles solutions moins institutionnelles et plus petites.

Promoteur de plusieurs projets, Georges a installé le programme informatique « ClubDesk » qui nous aide à gérer le fichier de nos membres et l'organisation de nos activités.

Tous les membres de l'association qui l'ont côtoyé et qu'il a soutenus et aidés se souviennent de ses interventions pragmatiques et de son empathie.

Jusqu'à la crise sanitaire de ces deux dernières années, Georges partait chaque hiver se ressourcer en Guadeloupe, à Marie-Galante, avec son épouse. Nous le voyions revenir reposé et plein d'énergie pour la suite de nos missions.

Cette fois, son éloignement n'est pas temporaire et crée un énorme vide. Nous lui exprimons notre reconnaissance pour son investissement au Relais. Au nom de toutes et tous, nous lui souhaitons de tout cœur des années paisibles et harmonieuses.

Message d'une proche au Relais

Votre participation à nos réunions et conférences aussi bien que quand vous venez chez Relais pour un entretien personnalisé, nous indiquent que les efforts de nos animateurs/trices de remplir la mission du Relais sont appréciés. Parfois nous recevons un petit message de remerciements. Comme celui-ci :

"Chère Association,

"Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous remercier très sincèrement pour l'accompagnement apporté à ma famille.

"En effet, en 2019, nous étions venus, mes trois soeurs et mes parents, au Relais pour trouver écoute et réconfort à la suite d'une crise de mon neveu...

"Ce groupe de paroles avait été alors primordial et nous a permis de cheminer sereinement ensemble.

Merci et meilleures salutations..."

3. Ambulances : vos expériences

En tant que proche d'une personne vivant avec un trouble psychique, cette personne a peut-être été conduite vers un lieu de soins en ambulance.

Peut-être l'avez-vous accompagnée dans l'ambulance pendant le trajet ? Si c'est le cas, **comment cela s'est-il passé** ? Vos observations peuvent aider Le Relais à mieux saisir comment marchent ces services. Et, si cela s'avère nécessaire et utile, cela nous permettrait d'en parler avec les autorités compétentes ainsi que dans un prochain numéro de ce bulletin.

Ceci dit, si vous êtes d'accord de partager vos impressions – positives, négatives, mitigées – avec Le Relais, nous vous assurons que dans d'éventuelles discussions avec les autorités, votre identité et celui de votre proche resteront **entièrement anonymes**.

Pour vous aider à partager vos expériences, voici quelques questions qui peuvent vous aider à la décrire (plutôt que de répondre simplement par un "oui" ou un "non"). Nous nous réjouissons de recevoir vos textes – par mail ou courrier !



Les ambulanciers ont-ils expliqué les procédures de soins ?

Vous ont-ils donné (à vous et à votre proche) l'opportunité de poser des questions ? Vous ont-ils donné des réponses ?

Pendant l'attente de l'ambulance, votre proche avait-il/elle des douleurs, des angoisses ? Les ambulanciers ont-ils su réagir avec efficacité ?

Dans l'ensemble, avez-vous été satisfait de l'attention et des soins fournis ?

4. Les troubles psychiatriques dans les média

Sauf s'il s'agit d'évènements tragiques, le sujet des troubles psychiques est largement absent des média francophones. Or, ce qui est traité dans les média peut informer... ou désinformer. Malheureusement, les personnes concernées et leurs proches peuvent être stigmatisés par un public mal informé.

C'est pour cette raison que notre association salue la publication d'articles sobres et factuels sur les troubles psychiques.

Ci-dessous, nous reproduisons des extraits de deux articles intéressants repérés dans *Le Courrier* de Genève et sur le site Internet de la radio *Franceinfo*.

"L'aide aux proches enfin compensée

Extraits d'un article par Alain Meyer publié en décembre 2021 à Neuchâtel et repris dans *Le Courrier*.

"Prenant sur leur temps libre et leurs épaules la charge d'un parent à la mobilité réduite ou d'un enfant accidenté ou souffrant d'une maladie incurable, les employé·es du secteur public et parapublic du canton de Neuchâtel pourront respirer durant leur phase sous l'eau.

*"Le Conseil d'Etat a décidé mercredi d'adopter **la nouvelle loi fédérale** sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches, texte entré en vigueur en Suisse depuis cette année et scindé en deux étapes.*

"Depuis janvier, les proches aidant·es ont le droit, autant dans le secteur privé que dans la fonction publique, de réclamer un congé payé de courte durée. Et depuis juillet, des congés plus longs sont prévus pour celles et ceux au chevet d'enfants gravement malades.

"Se conformant strictement à la loi, Neuchâtel va accorder dix jours de repos par année dans le premier cas de figure (...). Et un congé plus conséquent de 14 semaines au plus dans le second cas. L'Etat veut aider son personnel à concilier charge de famille et travail «pour des questions sociales, de cohérence et d'exemplarité», a-t-il communiqué (...)

*"Au printemps 2020, les bénévoles, dont beaucoup de retraité·es qui secondaient des familles dans les soins qu'elles apportaient alors à des parents, ont été brusquement prié·es de ne plus entrer en contact avec des personnes vulnérables. Ce qui a reporté toute cette charge sur les proches», décrit Laure Galvani * (...)*

"Si depuis la situation semble s'être normalisée, il n'en demeure pas moins que plusieurs milliers de Neuchâtelois·es doivent toujours jongler entre travail et soins à apporter à des malades. Ici à un père, là à un enfant. Des heures de soutien qui réduisent leur vie sociale. A défaut de pouvoir recourir à des aides extérieures ou d'avoir l'écoute des pouvoirs publics, des proches aidant·es ont souvent dû aussi, en dernier recours, se mettre à leur tour en congé-maladie, note-t-elle (...).

"Heureusement aussi que depuis plusieurs années, et avant que la loi fédérale entre en force, des entreprises essaient de trouver des arrangements avec leur personnel», conclut-elle. Un changement de cap parfois inscrit dans les conventions collectives. Selon la Confédération, deux tiers des entreprises accorderaient aujourd'hui des congés à leurs employé·es, en partie rémunérés, en cas d'absence de courte durée pour prodiguer des soins."

** Présidente de l'association neuchâteloise des proches aidant·es (Andpa)*

"Crise sanitaire : les demandes d'hospitalisation en psychiatrie en forte augmentation pour les adolescents

Extraits d'un article par Boris Hallier publié fin janvier 2022 sur le site de la radio Franceinfo.

"La crise sanitaire du Covid-19 a eu un effet dévastateur sur la santé mentale des Français, notamment chez les jeunes. Confinement, couvre-feu, port du masque, distanciation physique, toutes ces mesures ont un impact plus ou moins fort sur des jeunes déjà en souffrance et isolés. À l'hôpital Charles Perrens de Bordeaux, (...) la responsable de l'unité de pédopsychiatrie, n'avait jamais vu cela. Les demandes de prises en charge ont augmenté de 40% depuis le début de la crise sanitaire.

"Résultat, les 20 lits sont constamment occupés avec 40 patients sont sur liste d'attente depuis six mois, et l'hôpital de jour est lui aussi saturé. Ces structures sont pourtant essentielles pour certains adolescents (...)

"Le taux de tentatives de suicide en France a principalement bondi chez les jeunes filles. Des chercheurs l'ont observé en analysant les appels reçus par les

centres anti-poison. De 5'000 signalements pour tentative de suicide début 2020, on est passé à plus de 8 000 signalements chez les 12-24 ans (...)

"Cela se vérifie à l'hôpital psychiatrique de Bordeaux, où une large majorité des patients hospitalisés sont des adolescentes, comme l'a constaté Mathieu Thomas, cadre de santé à Bordeaux. "C'est vrai qu'il y a eu une forte augmentation des difficultés que vivent les jeunes filles. Nous émettons comme hypothèse au sein de notre équipe que le fait d'être confinées, de perdre le contact avec leurs amis peut aggraver les troubles. Donc elles vont moins bien et on peut observer des passages à l'acte auto-agressifs type tentative de suicide par exemple."

"Pour répondre à la demande, les soignants doivent s'adapter. Les durées d'hospitalisation peuvent être réduites pour laisser de la place aux autres. Une unité de visite à domicile a également été mise en place pour assurer le suivi des adolescents."

5. Cotisations et dons au RELAIS

Vous le savez probablement : notre association vit en grande partie grâce aux cotisations. Les membres de votre comité sont tous bénévoles, sans aucun salaire, ni indemnité. Ainsi, vos cotisations, dons et autres subventions permettent de faire face aux frais de l'association : loyer du local, frais administratifs, de conférences.

C'est pourquoi nous nous permettons de publier ce petit rappel dans tous les numéros de notre bulletin. Et c'est aussi la raison pour laquelle nous apprécions beaucoup l'effort de celles et ceux qui nous versent leurs cotisations annuelles de façon régulière!

Merci de verser votre cotisation 2022 au moyen du BVR ci-joint (CHF. 60.- par

personne / CHF. 80.- par couple) *avant* l'Assemblée Générale, qui aura lieu le 30 mai 2022. Pour celles et ceux qui souhaitent nous faire des dons, ils sont évidemment toujours les bienvenus ! Merci à toutes et à tous !

Nous avisons certains membres par e-mail quand le dernier bulletin est disponible sur notre site web. Pour ces personnes, Voici les coordonnées de notre compte :
Association Le Relais - 1205 Genève, CCP 12-10369-9.